



Délai d'un dossier de succession

Par **Marilyn martin**, le **01/10/2018** à **10:39**

Bonjour, je suis actuellement avec mes trois soeurs en succession.

Notre père est décédé en décembre 2017 et le dossier chez le notaire a été ouvert le 3 janvier 2018.

Notre mère est décédée en 2012, le dossier n'a pas d'élément nouveau depuis au niveau des biens et il n'y a aucun conflit entre héritiers. Le notaire nous a dit, en janvier, que ça irait vite car il n'y a aucun soucis dans notre dossier, que c'est un dossier "facile".

Aujourd'hui octobre 2018, nous n'avons aucune nouvelle du notaire concernant la succession, j'aimerais régler cela au plus vite mais aucune nouvelle de ce monsieur.

J'ai vu sur internet que les délais étaient d'environ 6 mois.

Et y aura-t-il des pénalités de retard?

Que dois-je faire pour que le notaire se dépêche?

Merci d'avance pour vos réponses.